

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 5 mai 2022

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	29 avril 2022
Nombre de membres présents :	8	Date de l'affichage :	29 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette et M. LOINSARD Loïc

Secrétaire de séance : M. HERIVEAU Ludovic

FINANCES

❖ **Vente de l'ensemble immobilier 8-10 rue de l'Atlantique**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, la signature de la vente de l'ensemble immobilier au profit de la SCI LES 5 HERISSONS chez Maître Rémy LEROUX à LAVAL le 28 avril 2022 pour un montant de 130 000 €.

❖ **Remboursement anticipé du prêt relais de 120 000 €**

M. le Maire présente le décompte de remboursement anticipé du prêt arrêté par la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 10 mai 2022 aux conditions en vigueur au 4 mai 2022, pour un total de 120 896.05 € réparti comme suit :

- * Capital : 120 000 €
- * Intérêts : 716.05 €
- * Indemnité pour remboursement anticipé : 180 €

❖ **Délibération de principe pour le provisionnement de créances douteuses et contentieuses**

Conformément à l'instruction M14, des provisions pour dépréciation des comptes de tiers "doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Les provisions doivent être constituées à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public."

Le comptable du service de gestion comptable de Château-Gontier propose au conseil, par mesure de simplification, de poser le principe d'un provisionnement annuel à hauteur de 25 % des créances douteuses et contentieuses, telles qu'elles apparaissent aux comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626 et 46726. Les sommes non payées par les redevables de la commune dans un délai de 6 mois basculent automatiquement sur ces différents comptes selon la nature de la créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'adopter le principe d'un taux de provision des créances douteuses et contentieuses à 25%.

❖ **Indemnité de gardiennage 2022 de l'Eglise communale**

M. le Maire précise que suite au décès de M. Henri FOUCHER, sacristain, cette fonction (service des offices religieux, sonnerie des cloches lors des événements suivants : messe, mariage, décès...) a été attribuée à Mme Denise ANDRE, actuelle gardienne de l'église dont le rôle est d'ouvrir et refermer quotidiennement l'édifice et d'en assurer la surveillance.

M. le Maire rappelle que le montant de l'indemnité de gardiennage est librement fixé par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds déterminés par circulaires du Ministère de l'Intérieur.

Au vu de la situation, il propose de reverser à Mme ANDRE l'indemnité perçue par M. FOUCHER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer à Mme Denise ANDRE, au titre de l'année 2022, une indemnité de gardiennage de l'église communale de 300 €.

LOGEMENTS

❖ **Ensemble immobilier 8-10 rue de l'Atlantique**

M. le Maire rappelle que la Commune s'était engagée auprès de l'acheteur à effectuer le contrôle des 4 chaudières gaz. M. DROUAULT – DEP – sera contacté prochainement.

❖ **Résiliation du bail du logement situé 8 B rue de l'Atlantique**

M. le Maire donne lecture du courrier recommandé du locataire reçu le 25 avril 2022 informant les élus de son départ du logement au 25 juillet 2022 (préavis de 3 mois).

Suite à la signature de l'acte de vente de l'ensemble immobilier situé 8-10 rue de l'Atlantique le 28 avril 2022 et le changement de propriétaire qui en découle, le courrier a été transmis à l'agence immobilière SORIN et au notaire chargé de rédiger l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le terme du contrat de location au 28 avril 2022 inclus.

DIT que le dépôt de garantie sera intégralement restitué.

PRÉCISE qu'un titre de réduction du montant du loyer d'avril 2022 sera émis au profit du locataire.

VOIRIE

❖ **Aménagement des entrées de bourg : mise en place des plots pour chicanes**

Afin d'éviter l'installation provisoire (3 mois) des plots jaunes prêtés par le Département, il est proposé une mise en place définitive par la commune des plots blancs aux emplacements définis avec M. BOULEAU du Département. Le renforcement des chicanes route de Méral ne sera pas nécessaire.

Depuis la réhabilitation de la bande de roulement de la RD 32 entre Cuillé et St-Poix, il a été signalé des vitesses excessives. Ces travaux d'enrobé devraient être engagés en 2023 au carrefour des routes de Montjean et Le Pertre ainsi que sur la route de Laubrières.

❖ **Réfection des trottoirs : reprise des travaux TERRENA**

Suite à la constatation d'une cuvette d'eau devant l'entrée du site, après les pluies importantes, l'entreprise PIGEON a été sollicitée pour refaire l'enrobé.

M. Jérôme LEMERCIER signale qu'à plus ou moins long terme, le site TERRENA ne devrait pas être conservé à St-Poix d'autant qu'un nouveau bâtiment est en construction à Cuillé

❖ **Remarques**

- Les devis de réparation du mobilier urbain (potelet, barrière) endommagé lors d'accidents de la circulation sont toujours en attente (entreprise PIGEON)
- Un regard d'eaux pluviales a été refait devant le 54 rue de Bretagne

- Attention au stationnement des véhicules dans ce secteur
- les travaux de la rue du Cormier sont prévus en juin

URBANISME

❖ Révision de la carte communale

M. le Maire rappelle que le report du transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes a conduit le conseil à réinscrire cette opération d'investissement en 2022 (12 000 €). La révision doit être engagée avant le terme de la convention signée avec l'EPFL. Il s'agit de rendre le terrain de la Forge constructible. M. DUFROS de la DDT et l'Atelier d'urbanisme URBAGO seront relancés dans les prochains jours.

M. Jérôme GARNIER souhaiterait savoir si d'autres terrains peuvent être intégrés à la carte communale (Cormier, école). M. Christel GÉGU répond que le périmètre de couverture de la carte communale ne peut pas être étendu à l'excès afin de limiter l'impact sur les terres agricoles.

PERSONNEL COMMUNAL : DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

❖ Avis du comité technique

M. le Maire précise que toutes les demandes concernant les 1 607 heures sont en attente au niveau du comité technique placé près du Centre de Gestion de la Mayenne. La question est donc reportée à la prochaine séance.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Comité des fêtes

M. Franck BATARD, conseiller municipal, explique qu'une trentaine d'enfants a participé à la Chasse aux œufs organisée le 24 avril soit une vingtaine de moins que la précédente édition. Cela peut s'expliquer par le fait que la Commune de Méral organisait la même animation à l'hippodrome le même jour et que certaines familles étaient parties en vacances.

L'année prochaine l'animation pourrait avoir lieu lors du week-end précédant Pâques.

❖ Journée de la St Paterne du 1^{er} mai

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la Commission Vie Associative, présente le compte rendu de la réunion du 20 avril et dresse le bilan de la journée :

- 70 personnes ont assisté au récit de M. BOUILLÉ sur l'histoire de l'église St Paterne et la présentation des vieux métiers dans la cour du château avec un jeu de piste très apprécié
- 65 convives ont pu profiter du repas servi à la salle des fêtes
- l'après-midi était consacré aux jeux (pétanque, cartes...) et à une exposition de photos

Remarques :

- une journée très bien organisée, intergénérationnelle, sous un beau ciel bleu
- une matinée qui mériterait de durer plus longtemps
- un repas servi peut-être un peu tard pour les personnes plus âgées
- une journée maintenue le dimanche mais peut-être pas le 1^{er} mai
- une journée qui pourrait se prolonger en soirée avec « archives », films et diapos

❖ AMAC

M. Le Maire présente le dossier sécurité établi par l'AMAC pour le Festival des Mouillotins des 10 au 12 juin prochains :

- 1499 personnes pourront être accueillies chaque soir
- site accès public : parking de la salle des fêtes, terrain de boules, terrain de tennis et multisports

- * entrée du public par le passage entre la mairie et la salle des fêtes
- * scène : parking de la salle des fêtes
- * zone bar : terrain de boules
- * zone restauration : multisports et terrain de tennis
- pour la sécurité du festival, il faut un certain nombre d'unités de secours
 - * une sortie de secours supplémentaire a été demandée par le passage situé entre le parking de la salle à la rue de l'Atlantique mais quelques travaux seraient nécessaires : « gratter » le passage pour l'élargir, enlever quelques noisetiers, supprimer les marches et aménager une pente douce et le bitumer
 - * aménagement d'une autre sortie de secours au sud du terrain de tennis avec réalisation de travaux de terrassement
 - * les travaux supplémentaires de sécurité sont pris en charge par l'AMAC
- site accès organisateurs... : salle des fêtes, parvis de la mairie, bureau de l'AMAC, atelier
- parking du public : site de TERRENA
- camping des bénévoles : route de Laubrières avec accès piétonnier par le chemin pédestre
- parking des bénévoles déplacé au 7 chemin du Pallouis chez M. Mme Guy FOURNIER
- camping des festivaliers : rue du Maine (éclairage)
- 2^{ème} parking du public à côté du camping des festivaliers
- déviation : route de Méral déviée par le carrefour de l'Hommeau et route de Montjean

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Dispositif Argent de poche 2022

M. le Maire explique que cette opération donne la possibilité à des jeunes de 16 à 18 ans révolus d'effectuer, lors des vacances scolaires, des petits chantiers de proximité participant ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie ils reçoivent une indemnisation de 5 € par heure, 15 € par demi-journée.

En raison de la Fête nationale du jeudi 14 juillet, l'opération est étalée sur 2 semaines soit les 7, 8, 11, 12 et 13 juillet 2022. Les travaux proposés sont les suivants :

- balayer les graviers devant l'entrée de la cuisine de la salle des fêtes
- nettoyer l'église avec une équipe de bénévoles
- nettoyer le cimetière
- nettoyer le mobilier urbain
- repeindre les volets de la mairie, les fenêtres à l'étage
- préparer des caisses de rangement pour les illuminations
- intervenir à l'école si besoin...

Cette année il n'y aura pas de réunion préparatoire organisée au mois de juin. Les jeunes seront reçus pendant une demi-heure voire une heure le 7 juillet 2022 dès 9 heures pour la lecture et la signature des contrats de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire le dispositif « argent de poche » les 7, 8, 11, 12 et 13 juillet 2022.

AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjoints à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération.

DIT que les crédits inhérents à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2021.

⇒ Formation incendie

L'agent technique participera le 17 mai prochain à une formation sur la manipulation des extincteurs - équipier de 1^{ère} intervention, à la Maison de Communauté de Cossé-le-Vivien. Le coût de la formation dispensée par SI2P est fixé à 19 € par agent.

⇒ Travaux de voirie 2022 : curage des fossés

Les travaux de curage des fossés confiés à TRAM TP ont commencé dans le chemin de la Réauté et vont se poursuivre dans le chemin de l'Ampoignardière.

La terre sera déposée exceptionnellement sur le terrain de la Forge.

⇒ Comptes-rendus

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire des comptes-rendus du conseil du 04/04 et de l'assemblée des Maires du 25/04.

FINANCES

❖ Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Cuillé – année scolaire 2021/2022

M. le Maire précise que pour l'année scolaire 2021-2022, 5 élèves sont scolarisés à l'école publique : 2 élèves en MS (coût par élève : 1 002 €), 1 élève en CP, 1 élève en CE2 et 1 élève en CM1 (coût par élève : 331 €) ce qui représente une participation de la commune de résidence de 2 997 €.

M. le Maire explique que depuis plusieurs années la mairie de Cuillé s'aligne sur le forfait communal pour établir la participation financière de St-Poix aux frais de fonctionnement de son école publique Jacques-Yves Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé, au titre de l'année scolaire 2021-2022, la somme de 2 950 € soit 590 € par élève pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique J-Y Cousteau pour cinq élèves de Saint-Poix scolarisés.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Informations sociales

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises bénéficiant des services de la Banque alimentaire de Cossé-le-Vivien, les familles dont l'inscription est annulée (absence répétée aux distributions) ainsi que la demande de versement d'une aide exceptionnelle pour le règlement d'une facture d'eau.

➤ Demande de M. Jérôme GARNIER

M. le Maire donne lecture du courrier de M. GARNIER souhaitant se porter acquéreur de pierres d'ardoise, de pierres de granit et de briques stockées près de l'atelier municipal ou dans le hangar. Cette demande sera revue avec l'agent technique et reportée à la prochaine séance.

➤ Cimetière

M. Christel GÉGU, Adjoint, vice-président de la commission cimetière, fait état de 7 emplacements disponibles au cimetière pour une concession « classique » (2m x 1m) et de 5 cavurnes.

21h35 : Arrivée de Mme Virginie BASTARD

➤ Commission de sécurité

La commission de sécurité contre l'incendie de l'arrondissement de Château-Gontier est passée le 5 avril dernier à la salle des fêtes et à l'église et a rendu un avis défavorable en l'absence de contrôles réglementaires annuels pourtant obligatoires (installations électriques et gaz, extincteurs). La commission de sécurité qui devait se réunir le 12 mai est annulée et reportée au 9 juin prochain afin de permettre aux sociétés retenues dans le cadre du groupement de commandes signé avec la Communauté de Communes du Pays de Craon, d'intervenir : APAVE pour le contrôle des installations électriques et le gaz, et EUROFEU SERVICES pour les extincteurs.

➤ Projet de départ de Fabien PINEAU

Son départ pour Cossé-le-Vivien devrait intervenir mi-juin. M. PINEAU recherche activement un salarié pour tenir le commerce multiservices en son absence.

➤ Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

M. le Maire précise que le scrutin est ouvert de 8h à 18h. Les permanences dureront 2h30. De

nombreux assesseurs restent à trouver. La commission de contrôle devra se réunir entre le 19 et le 22 mai prochain.

➤ Divers

- M. le Maire signale que le tuyau d'évacuation des fumées de la chaudière de l'école devra être remplacé par un artisan habilité. Il précise également que le dossier de subvention départementale pour les travaux de l'église sera étudié lors du prochain conseil du 9 juin
- M. Jérôme GARNIER signale que la rampe des escaliers de la bibliothèque est dangereuse, notamment à son extrémité (mettre un caoutchouc).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H01.